

ECHELLE DE CONVERSION DES NOTES

Échelle de conversion des notes du système fédéral de 1 à 6 au système A à F pour l'attribution des crédits ECTS. Valable pour l'année académique 2004-2005 (Décision de la conférence des directeurs HEG du 7 octobre 2004).

Évaluation	Équivalent numérique
A	5.7 - 6.0
B	5.3 - 5.6
C	4.9 - 5.2
D	4.5 - 4.8
E	4.0 - 4.4
Fx	3.5 - 3.9
F	1.0 - 3.2

REGLES DE VALIDATION DES MODULES

Deux règles sont cumulatives pour obtenir la **validation d'un module** :

Règle 1 :

La moyenne arithmétique des résultats des unités de cours, pondérée par les valeurs des crédits correspondants, doit être égale ou supérieure à 4 (qualification minimum E)

Règle 2 :

Le résultat d'une unité de cours doit être égal ou supérieur à 3

En cas d'échec à un module deux situations se présentent, la répétition d'un module ou le rattrapage d'un module :

- **La répétition d'un module** (correspond à une situation de **la lettre F**) :

La moyenne arithmétique du module est inférieure à 3.3

Conditions de répétition :

L'étudiant doit à nouveau suivre les cours de toutes les unités de cours du module dont le résultat obtenu est inférieur à 5.

Conditions de réussite d'un module répété :

- les règles 1 et 2 s'appliquent
- les notes acquises égales ou supérieures à 5 entrent dans le calcul de la moyenne

- **Le rattrapage d'un module** (correspond à une situation de **la lettre Fx**) :

La moyenne arithmétique du module est égale ou supérieure à 3.5 mais inférieure à 3.9
et/ou
La moyenne arithmétique du module est supérieure à 3.5 mais
avec une unité de cours inférieure à 3.0

Conditions de rattrapage :

L'étudiant se présente en septembre aux examens de rattrapage (obligatoirement à la session de septembre suivant l'échec au module concerné).

Conditions de réussite d'un module rattrapé :

- les règles 1 et 2 s'appliquent
- les notes acquises égales ou supérieures à 4 entrent dans le calcul de la moyenne
- seule la qualification maximale E peut être obtenue au rattrapage d'un module